

L'ENGAGEMENT DE DEUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT POUR LA VIE ASSOCIATIVE

Le 25 septembre dernier, lors de son assemblée générale, Le Mouvement associatif a reçu Olivia Grégoire, Secrétaire d'État en charge de l'Économie Sociale, Solidaire et Responsable, et Sarah El Hairy, Secrétaire d'État en charge de la Jeunesse et de l'Engagement. Elles ont fait part de leur volonté de répondre aux besoins criants des associations. Le Mouvement associatif, qui a exprimé ses inquiétudes et rappelé ses propositions, demande à ce que cet engagement se traduise en actes dès le PLF 2021.

Lors de l'assemblée générale du Mouvement associatif, Olivia Grégoire et Sarah El Hairy ont, chacune avec leurs termes, rappelé l'importance des associations pour notre pays et affirmé leur engagement à faire en sorte qu'elles soient entendues et soutenues à la hauteur des besoins.

Olivia Grégoire: « *Les associations sont des acteurs économiques à part entière. Je veux le faire reconnaître* »

Sarah El Hairy: « *La réponse aux associations doit être structurante, humaine, financière, mais aussi basée sur une relation de confiance entre les services de l'État et les acteurs associatifs* »

Elles en ont profité pour préciser ou compléter certaines des mesures annoncées dans le plan de relance.

De ces échanges, Le Mouvement associatif retient un certain nombre de points encourageants :

- ✓ La volonté d'une action interministérielle pour que les associations soient prises en compte dans toutes les dimensions du plan de relance
- ✓ Un soutien à l'emploi pour les associations, par l'augmentation du budget alloué aux Parcours Emplois Compétences et par une augmentation du nombre de postes Fonjep venant s'ajouter à celle déjà prévue par le précédent gouvernement

- ✓ L'engagement d'examiner la proposition portée par Le Mouvement associatif d'une exonération de taxes pour les salaires en 2020 et 2021
- ✓ Des moyens pour renforcer les fonds propres des associations, pour lesquels les ministres se sont engagées à veiller à leur effectivité et accessibilité
- ✓ Un travail en cours enfin pour la simplification des procédures de sauvegarde des associations devant les tribunaux.

Cependant de nombreux points d'ombre perdurent :

- ✓ Le besoin d'un renforcement budgétaire significatif du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) en tant que fonds de soutien transversal et structurel à la vie associative, s'adressant plus particulièrement aux petites associations et à la formation des bénévoles, n'est toujours pas entendu malgré des besoins urgents
- ✓ L'appui aux têtes de réseau associatives, fragilisées par la crise et pourtant indispensables à l'accompagnement du tissu associatif, reste négligé
- ✓ L'adaptation des Parcours Emplois Compétences afin qu'ils soient vraiment efficaces et accessibles aux associations reste à assurer
- ✓ Les mesures économiques de soutien demeurent, pour certaines, difficilement accessibles aux associations



« Le prochain projet de loi de finances devra être la première concrétisation de l'engagement pour la vie associative pris par les Secrétaires d'État, Olivia Grégoire et Sarah El Hairy. »

Philippe Jahshan,
Président du Mouvement associatif

À l'heure où plus de 30 000 associations risquent le dépôt de bilan, où 1/3 des associations employeuses craignent ne pas pouvoir maintenir leur effectif salarié en l'état, où la reprise d'activités associatives est rendue difficile par le contexte sanitaire, où le lien social est de plus en plus fragilisé, en particulier dans les territoires les plus isolés, il est plus qu'urgent de se mobiliser pour la vie associative.

Aussi, dans le cadre du PLF 2021, Le Mouvement associatif appelle le Gouvernement et les parlementaires à accroître les efforts pour compléter le dispositif et à les traduire en actes.

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le Mouvement associatif représente plus d'1 association sur 2 en France. Par le biais de ses membres, il couvre différents champs d'activités (sport, culture, jeunesse, éducation populaire, solidarité internationale, sanitaire, social, environnement...) et est présent dans 13 régions françaises. Son ambition est de permettre aux associations de faire mouvement pour favoriser le développement d'une politique de vie associative à la hauteur des enjeux et pour tendre vers une société plus juste, plus durable et plus humaine.

→ MEMBRES NATIONAUX DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

